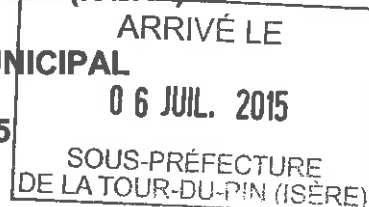




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par Andrée LIGONNET, Première Adjointe, le 23 juin 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Andrée LIGONNET, Première Adjointe, le Maire étant empêché.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel BACCONNIER à Claude BERENGUER – Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ – Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX – Pascal GUEFFIER à Sophie BAUDOUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2015.06.29 15

OBJET : Autorisation de signature du Contrat de ville 2015/2020

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe au développement social, expose que dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, la CAPI a missionné un cabinet, Rémy Cruzoulon Consultant, pour nous accompagner dans la réalisation de l'évaluation du précédent contrat, le Contrat de Cohésion Sociale (CUCS) et, l'élaboration du Contrat de Ville 2015-2020.

La première phase, l'évaluation du CUCS et les diagnostics de territoires a été réalisée et les grands enjeux pour le futur contrat ont été dégagés. Cette première étape a été conclue par un séminaire, le 5 mars dernier, qui a réuni plus de 100 participants.

Une deuxième phase, consultation des partenaires et des institutions, puis rédaction du nouveau Contrat de Ville a été finalisée le 27 mai 2015 par une présentation en Comité de Pilotage et validation de l'ensemble des participants.

Pour Saint Quentin Fallavier, le quartier des Moines a été qualifié en catégorie : Quartier de Veille Active (QVA). Cette qualification permet d'accéder aux subventions de la CAPI, du Département et/ou du Conseil Régional pour mener à bien une politique de prévention pour ce quartier.

Les appels à projets comprendront les trois piliers suivants :

- **Développement économique et de l'emploi** : actions visant à lever les freins à l'insertion sociale et professionnel, à l'accompagnement renforcé vers l'emploi, au renforcement de l'accès à la formation et aux savoirs de base.
- **Cohésion sociale** : parentalité, participation aux habitants, accès aux droits et tranquillité publique.
- **Cadre de vie et renouvellement urbain** : amélioration du cadre de vie, actions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la signature du nouveau Contrat de Ville 2015-2020**
- **AUTORISE le Maire à signer cette nouvelle convention et les documents annexes.**

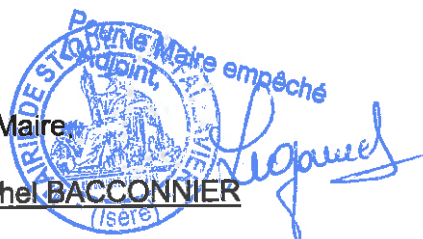
A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 2 juillet 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le 2 juillet 2015.

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.